

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-015

Objet : Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein des Autorisations de Programme « premier déploiement » (AP 2020-2026) et « sites isolés » (AP 2023-2026)

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de délégués représentés : 7

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 20 délégués présents + 7 pouvoirs correspondant à 75 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,
Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,
Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,
Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,
Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT,
Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric GRIMONT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 5722-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2019-036A en date du 11 décembre 2019 de création de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2023-027 en date du 6 décembre 2023 de modification et prolongation jusqu'en 2025 de l'autorisation de programme 2020-2024 « Premier déploiement »,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2020-2025 « Premier déploiement », par délibération n°DCS2024-037 du Comité Syndical du 11 décembre 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DCS2022-022 en date du 7 décembre 2022 de création de l'autorisation de programme 2023-2026,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2023-2026, par délibération n°DCS2024-037 du Comité Syndical du 11 décembre 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DCS2024-027 en date du 16 octobre 2024 portant approbation de la mise à jour du règlement budgétaire et financier,

Considérant le report des crédits de paiement 2024 non consommés constaté après clôture de l'exercice et présenté dans les tableaux ci-dessous,

Considérant qu'il convient de réviser les Autorisations de Programme pour adopter le budget supplémentaire du budget annexe « aménagement numérique » pour 2025,

Considérant le besoin de reporter la dernière année de l'AP 2020-2025 « Premier équipement » à 2026,

Considérant que les programmes d'aménagement numérique sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une gestion en crédits HT sur le budget annexe « aménagement numérique », à l'exception du programme de montée en débit qui n'est pas assujetti à la TVA et fait l'objet d'une gestion TTC au sein de ce budget,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mars 2025,

Vu le rapport n°DCS2025-015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (75 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le report des Crédits de Paiement 2024 non consommés sur les Crédits de Paiement 2025 pour l'AP « Premier déploiement » et 2026 pour l'AP « Sites isolés ».

APPROUVE le prolongement de l'AP « Premier déploiement » 2020-2025 jusque 2026.

APPROUVE au titre du Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe « Aménagement numérique », l'ajustement des montants de Crédits de Paiement inscrits (CP 2025) sans modification des enveloppes globales, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

- **Clôture de l'exercice 2024 et report du solde de crédits en fin de programme**

AP 2020-2025 « Premier déploiement »

	<2023	2023	2024			2025			TOTAL AP
	Exécution	Exécution	CP modifié	Exécuté	Solde	CP origine	Modification	CP modifié	2020/2025
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	17 179 554 €	13 425 393 €	3 754 161 €	5 385 211 €	3 754 161 €	9 139 372 €	133 039 295 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	4 170 000,00 €	1 862 631,24 €	2 307 369 €	3 001 081,06 €	2 307 369 €	5 308 449,82 €	27 650 806 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finales	20 389 050 €	6 212 761,00 €	7 200 000,00 €	6 359 538,69 €	840 461 €	60 755,00 €	840 461 €	901 216,31 €	33 862 566 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) offermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	5 203 222,79 €	606 331 €	2 323 374,82 €	606 331 €	2 929 705,61 €	71 525 923 €

AP 2023-2026 « Sites isolés »

	2023	2024		2025	2026			TOTAL AP	
	Exécution	CP origine	Exécution	Solde CP	CP origine	CP origine	Modification	CP modifié	
TOTAL AP SITES ISOLEES HT	1 079 771 €	1 022 973 €	3 682 027 €	5 000 000 €	5 000 000 €	17 494 482 €	3 682 027 €	21 176 509 €	28 279 253 €
Deployment - Sites isolés	1 079 771,16 €	4 705 000,00 €	1 022 972,95 €	3 682 027,05 €	5 000 000,00 €	17 494 481,84 €	3 682 027,05 €	21 176 508,89 €	28 279 253 €

- **Ajustement des Crédits de Paiement (CP) 2025**

AP 2020-2026 « Premier déploiement »

	<2023	2023	2024	2025			2026	TOTAL AP
	Exécution	Exécution	Exécuté	CP origine	Modification	CP modifié	CP	2020/2026
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	13 425 393 €	9 139 372 €	-4 923 566 €	4 215 806 €	4 923 566 €	133 039 295 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	1 862 631,24 €	5 308 449,82 €	-3 308 450 €	2 000 000 €	3 308 450 €	27 650 806 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finales	20 389 050 €	6 212 761,00 €	6 359 538,69 €	901 216,31 €	-840 461 €	60 755 €	840 461 €	33 862 566 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) offermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 203 222,79 €	2 929 705,61 €	-774 655 €	2 155 050 €	774 655 €	71 525 923 €

AP 2023-2026 « Sites isolés »

	2023	2024	2025			2026			TOTAL AP
	Exécution	Exécution	CP origine	Modification	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié	2023/2026
TOTAL AP SITES ISOLEES HT	1 079 771 €	1 022 973 €	5 000 000 €	2 935 337 €	7 935 337 €	21 176 509 €	-2 935 337 €	18 241 172 €	28 279 253 €
Deployment - Sites isolés	1 079 771,16 €	1 022 972,95 €	5 000 000,00 €	2 935 336,76 €	7 935 336,76 €	21 176 508,89 €	-2 935 336,76 €	18 241 172,13 €	28 279 253 €


 Olivier LAVENKA
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 14/05/2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.